

**Délibération du Conseil Communautaire**

\*\*\*\*\*

Le mardi 15 avril 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

|                                                                   |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Titulaires présents                                               | 48 | Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemerrier -Géry Denis -Gilles Mercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier –Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion |
| Suppléants présents                                               | 3  | Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien<br>Michel Valade pour la commune de La Chapelle Montabourlet<br>Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Titulaires absents                                                | 10 | Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé -Lisa Boyer -Alfred Gonnard - Bruno Limerat –Pierre Guigné – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand -Edwige Badel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Procurations                                                      | 7  | Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire<br>Lisa Boyer à Bernadette Bazinet<br>Bruno Limerat à Daniel Bonnefond<br>Philippe Dubourg à Jean-Pierre Prunier<br>Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet<br>Denis Ferrand à Pierre Janailac<br>Edwige Badel à Julie Bordet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**DELIBERATION N° 2025 /49 A : (Code Nomenclature /421)**

**DATE : 15 AVRIL 2025**

**RAPPORTEUR : Yves Mahaud**

**OBJET : Créations de postes pour accroissement saisonnier d'activité**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2°

- **Considérant** qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité relevant de la catégorie hiérarchique C.

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

**DECIDE**

**Service Patrimoine :**

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint technique, à 35h hebdomadaires, pour une période de 4 mois allant du 2 mai au 31 août 2025.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

**Piscines intercommunales :**

Le recrutement direct de 3 agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'opérateur des activités sportives :

- 3 contrats compris entre le 22 juin et le 31 août 2025 pour un temps de travail maximum de 151h chacun.

Ces agents assureront la fonction de surveillant de baignade.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint administratif :

- 1 contrat du 1er juin au 15 septembre 2025 pour une durée de 35h hebdomadaires.

Cet agent assurera une fonction d'accueil.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le recrutement direct de 8 agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'adjoint technique :

- 8 contrats compris entre le 1er juillet et le 31 août 2025 pour un temps de travail maximum de 40h.

Ces agents assureront une fonction d'entretien des locaux.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité au grade d'éducateur des activités physiques et sportives :

- 1 contrat du 2 mai au 14 septembre 2025 pour une durée de 35h hebdomadaires.

Cet agent assurera une fonction de Maître-nageur.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 455.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement ;

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 58**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Publié le 30-04-2025

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance  
du 15 avril 2025  
Yves Mahaud**

